



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 54055

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les enseignements qu'elle a tirés, dans son domaine de compétence, de la présidence française de l'Union européenne lors du second semestre 2008, ainsi que sur les actions qui ont été initiées dans ce cadre et les premiers résultats obtenus.

Texte de la réponse

La principale proposition législative débattue au cours de la présidence française du conseil de l'Union européenne était la proposition d'un cadre communautaire relatif à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. Cette proposition de directive, publiée le 2 juillet 2008, a fait l'objet d'une négociation approfondie en groupe de travail « santé publique » du conseil de l'UE. La présidence a invité le Conseil à adopter un rapport d'état des travaux actant un certain nombre de points d'avancement (définition, champ d'application, etc.), sur la base desquels les présidences tchèque et suédoise ont poursuivi les négociations. Par ailleurs, les thématiques prioritaires portées par les autorités françaises ont été la sécurité sanitaire, la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Concernant la sécurité sanitaire, la présidence a souhaité porter la sécurité sanitaire comme une des priorités dans le domaine de la santé au niveau de l'Union européenne, dans le contexte de la réforme des structures européennes sur cette matière comme le Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies et le comité de sécurité sanitaire. Une rencontre informelle ministérielle ainsi qu'un séminaire rassemblant des experts européens et internationaux sur les questions de préparation à une pandémie grippale (séminaire « eurogrippe ») ont eu lieu à Angers début septembre 2008. La présidence a invité le Conseil à adopter des conclusions sur ce sujet en décembre 2008, afin de renforcer la coopération, la concertation et la coordination des Etats membres à l'échelle européenne et d'améliorer la gestion des crises sanitaires. Concernant la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, la présidence française a organisé une conférence à Paris les 30 et 31 octobre 2008 pour examiner les aspects principaux de la prévention de la maladie, du traitement et de la thérapie, présenter les stratégies nationales et échanger des expériences. La présidence a invité le Conseil à adopter des conclusions sur ce sujet en décembre 2008 permettant aux Etats membres et à la Commission de mieux se préparer et se coordonner pour faire face à ces maladies. D'autres questions ont également été abordées, comme la libre circulation des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les maladies rares, la résistance aux agents antimicrobiens ainsi que la qualité et la sécurité des soins de santé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54055

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6343

Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11796